



# Info-pêche No 89

Bulletin d'information de la FSPG - paraît trois fois par an - gratuit - 04/2021

|             |   |
|-------------|---|
| Page 1      | <b>Edito</b> - Le Rhône sacrifié sur l'autel de la production hydroélectrique !                         |
| Page 2      | <b>Rhône genevois</b> - Communiqué de presse sur le pire fleuve d'Europe                                |
| Page 3      | <b>Pesticides et eau potable</b> - Les pêcheurs voteront 2xOUI le 13 juin                               |
| Pages 4-5-6 | <b>Propositions de la CP</b> - 7 pistes pour la pêche à Genève et des réponses encourageantes du SLRP   |
| Page 7      | <b>Assainissement de la force hydraulique</b> - Un retard inquiétant                                    |
| Page 8      | <b>P'tites Nymphos</b> - Infos sur la pêche locale, régionale et nationale                              |
| Page 9      | <b>Statut de menace</b> - Plusieurs poissons, dont l'Ombre et l'anguille, sont davantage menacés        |
| Pages 10-11 | <b>Nouvelles de la FSP</b> - Campagne du 2 x OUI : 7 questions ... et des réponses simples ... basiques |
| Page 12     | <b>Adhérez aux sociétés membres de la FSPG</b>  |

## **EDITO : Très mauvais carnet pour le Rhône genevois !**

Nous le disions déjà dans le No 81 de l'Info-Pêche de juillet 2018 : le Rhône genevois est devenu l'un des plus mauvais fleuves d'Europe pour la faune aquatique ! Alors que les SIG vantent leur production d'énergie renouvelable, ils éludent le fait qu'en l'espace de 25 ans, le Rhône s'est littéralement vidé de ses poissons. La FSPG appelle le Conseil d'État à agir rapidement pour protéger la faune aquatique et à respecter, enfin, la législation fédérale sur la pêche et la protection des eaux. En page 2, vous pourrez lire le communiqué de presse de la FSPG, diffusé aux médias et aux politiques concerné.e.s, qui s'insurge contre la descente aux enfers qu'impose à notre fleuve la gestion des exploitants des centrales hydroélectriques. Sans oublier les opérations, complaisamment nommées de « gestion sédimentaire », qui tous les 3 à 4 ans viennent anéantir une grande partie des jeunes poissons par asphyxie, emportés qu'ils sont par les eaux boueuses. Depuis la construction du barrage du Seujet, le Rhône genevois n'est plus que l'ombre de lui-même ... et sans jeu de mots !!

**Daniel Jimeno - président FSPG**

**LE ROND DANS L'EAU**

132 résidence du  
Pont de Fillinges,  
74250 Fillinges

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

## Le Rhône, pire fleuve d'Europe ! La faute aux SIG et au Canton

Le Rhône genevois est devenu l'un des pires fleuves d'Europe pour la faune aquatique ! Alors que les SIG vantent leur « courant vert », une récente étude met en lumière un vrai désert piscicole. La Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises (FSPG) appelle le Conseil d'État à agir rapidement pour protéger la faune aquatique et au respect, enfin, des lois fédérales sur la pêche et la protection des eaux.

Le niveau élevé de protection légale dont bénéficient les rives du Rhône genevois, et l'harmonie qui s'en dégage, est trompeuse. Sous l'eau, c'est l'absence de vie qui frappe. Trois ans après la publication d'une première étude qui démontrait que « le fleuve est actuellement le plus mauvais cours d'eau échantillonné de la zone à barbeau en matière de qualité piscicole au cœur de l'Europe », un second diagnostic vient confirmer (voir figure 1 ci-dessous) que rien n'a changé !

La productivité piscicole du Rhône est au plus bas, quelles que soient les espèces. Les effectifs de perches et de brochets sont ainsi anormalement faibles, et les truites ont quasiment disparu. L'ombre commun, fortement menacé en Suisse, n'est plus recensé. Insectes, crustacés et mollusques aquatiques suivent logiquement la même tendance.

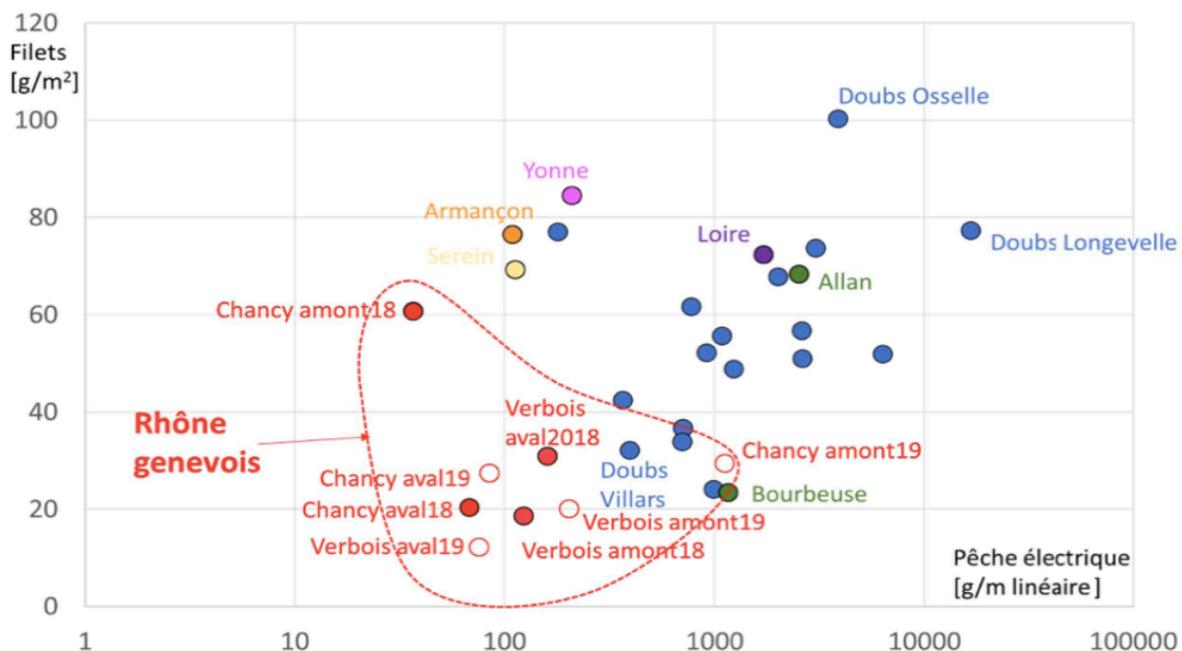
Ce bilan écologique désastreux est la conséquence, prévisible et attendue, d'une politique d'usage qui réduit le Rhône au statut d'objet industriel entièrement voué à la production d'énergie hydroélectrique. Depuis la construction du barrage du Seujet en 1989 et sa mise en fonction en 1995, les poissons ne circulent plus entre le Léman et le Rhône. Les débits varient artificiellement plusieurs fois par jour, produisant les mêmes effets qu'un tsunami. Les zones de reproduction et de croissance des insectes et des poissons sont altérées quotidiennement.

A ce bilan déjà sombre s'ajoute l'abaissement-vidange des retenues de Verbois et de Chancy-Pougny, qui tous les 3 à 4 ans, éliminent une grande partie des juvéniles et des alevins, alors que selon l'Office Fédéral de l'Environnement, il faut 5 à 6 ans pour qu'une population de poissons se reconstitue après un épisode de mortalité massive.

La prochaine mise en conformité de la gestion des usines hydroélectriques selon la loi sur la protection des eaux risque malheureusement de ne pas améliorer la situation écologique du fleuve, tant les ambitions environnementales du Conseil d'État sont faibles. Les objectifs de gestion ont ainsi été fixés en catimini, sans que les associations de défense de la nature ne soient consultées.

Si la régulation du niveau du Léman est réglée par une convention intercantonale, le marnage quotidien du Rhône est de la compétence du Canton. La FSPG interpelle donc le Conseil d'État, afin qu'il agisse sans tarder en faveur du Rhône et du monde vivant qu'il héberge.

La FSPG est prête à saisir la justice pour que les objectifs des lois fédérales sur la pêche et la protection des eaux soient atteints, et que le Rhône genevois offre enfin un cadre de vie favorable à la faune, à la flore, et aux humains.



**Figure 1 :** Que ce soit en grammes de poissons capturés par mètre carré de filet de pêche, ou en grammes de poissons pêchés par mètre de rivière, la quantité de poissons retrouvés dans le Rhône genevois est, sur l'ensemble des stations pêchées, la plus faible de toutes les rivières testées ! Source : Diagnose pisciaire du Rhône genevois, Teleos Sarl, 2021.

# Pesticides et eau potable : la campagne a démarré

(MP) Le 24 mars 2021, la Fédération Suisse de Pêche FSP et 6 organisations environnementales ont lancé la campagne nationale pour les votations du 13 juin 2021 devant les médias à Berne. Les campagnes cantonales débutent maintenant.

## La situation en Suisse

L'eau potable suisse est tout sauf parfaite. Les pesticides et les résidus médicamenteux se retrouvent dans nos cours d'eau. En Suisse, au moins un million de personnes boivent de l'eau dont la teneur en résidus de pesticides est supérieure aux limites légales. Pire encore : ces résidus restent dans les eaux souterraines pendant des décennies. Cela détériore la flore et la faune des milieux aquatiques. C'est pour ces raisons que la Fédération Suisse de Pêche s'est engagée en faveur de ces deux initiatives dès juin 2017, lors de son AD à Altendorf.



## Et à Genève ?

Les pêcheuses et pêcheurs genevois ont depuis longtemps entretenu de bonnes relations avec le monde agricole, notamment au sein de la CP. Il faut le dire, les paysannes et paysans genevois doivent relever des défis souvent bien différents des régions de Suisse où se pratique une agriculture soumise au lobby agro-alimentaire et aux diktats de l'Union Suisse des Paysans. Leurs efforts pour essayer de préserver nos sols et nos eaux sont louables ... **hélas, ça ne suffit plus.**

En effet, les milieux de la pêche ont depuis toujours attaché une grande importance à la qualité des eaux et s'inquiètent à juste titre de la disparition des insectes qui constituent la base alimentaire de nombreuses espèces de poissons. Le soutien au **2x OUI lors des votations du 13 juin prochain devient alors évident.** Autrement dit, si les pêcheuses et les pêcheurs ne soutiennent pas ces initiatives pour une eau potable saine et contre les pesticides de synthèse, ils perdront toute crédibilité dans leur engagement en faveur de milieux aquatiques intacts et sains. Le comité de la FSPG donne donc la consigne à tous ses adhérents et à leurs ami.e.s, parents, connaissances, etc. de voter ...

**2 x OUI le 13 juin 2021 : contre les pesticides de synthèse et pour une eau potable saine**

Maxime Prevedello - membre du BD de la FSP (lire aussi en pages 10 et 11)

Alejandro Delieutraz

Articles de pêche  
Route de Suisse 22  
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE  
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442  
Natel: +4179 5123247

[www.articles-peche.ch](http://www.articles-peche.ch)

[versoix@articles-peche.ch](mailto:versoix@articles-peche.ch)

# 7 propositions de la CP pour la pêche genevoise ... ... et les réponses du SLRP

(MP et CE) Depuis plusieurs législatures, les processus d'assainissement des rivières genevoises sont d'une lenteur inouïe, ce qui a poussé les représentants des pêcheurs à la Commission de la Pêche de proposer au Service du Lac de la Renaturation et de la Pêche SLRP du canton, 7 mesures réalisables à court ou moyen terme en faveur de la pêche genevoise. Ci-dessous chaque proposition avec la réponse du SLRP.



L'Aire renaturée en aval de Lully

## 1. Ouverture de la pêche dans l'Aire toute l'année

Comme dans cette rivière il n'y a plus de population exploitable de truites sauvages et que l'Aire abrite encore une belle population de poissons résistant aux canicules, pourquoi se priver d'arpenter ses rives en automne, lorsque la rivière est belle ? Cette rivière a été primée au niveau européen pour son programme de renaturation, il s'agit donc là d'une belle occasion de réfléchir au futur de la pêche dans les rivières de plaine, puisqu'à n'en pas douter, le cas de l'Aire genevoise va se généraliser.

**Réponse du SLRP :** Le service admet que l'Aire subit des étiages prononcés et que son eau atteint des températures élevées en été. Les Cyprinidés sont favorisés au détriment des truites sauvages dont les géniteurs ont déserté progressivement ce cours d'eau. Une fermeture de la pêche durant la période de reproduction des salmonidés n'a plus de sens. Cependant, le SLRP estime qu'il n'est pas judicieux de laisser la pêche ouverte **toute l'année** car cela va engendrer, à leur avis, des confusions et que par amalgame, certains pêcheurs se rendront à la pêche dans d'autres cours d'eau fermés eux à la pêche à ce moment-là. Par conséquent, **le SLRP propose plutôt de prolonger la saison de pêche dans l'Aire jusqu'au 30 novembre**, comme c'est le cas pour l'Arve et le Rhône, ce qui préservera une unité réglementaire.

## 2. Création d'un étang de stockage des fario surdensitaires

Comme il existe, pour certaines rivières, une réelle demande sociale pour des poissons surdensitaires, alors autant rendre les choses équitables pour les pêcheurs et rentables sur le plan économique. C'est à dire en remettant à l'eau des poissons régulièrement, mais en petit nombre. Ces poissons n'étant pas produits à Genève, il faut donc au minimum un étang de stockage.

**Réponse du SLRP :** Le service reconnaît ce besoin de stockage temporaire des poissons. Pour cette raison, il a prévu d'installer **trois bassins sur le site de la Maison de la Pêche du Port Noir**, de mettre en place en 2022 **un enclos de stabulation** pourvu de filets pour des truites lacustres et fario dans le Léman, ainsi que réaliser sur le site de Richelien, selon la place à disposition, **un deuxième bassin de stockage**



La Versoix, en amont de la Route Suisse

## 3. Fenêtre de capture pour la truite et protection intégrale des ombres de l'Allondon et de la Versoix

Sur ces deux cours d'eau, il est encore réaliste d'espérer maintenir des salmonidés sauvages. Or, les études montrent qu'il faut impérativement protéger les truites adultes qui ont réussi à survivre afin qu'elles puissent se reproduire. La fenêtre de capture est une évidence afin de protéger au maximum les poissons adultes sauvages. Pour l'Ombre commun, depuis le 1er janvier 2021, son statut de menace en Suisse est passé de « menacé » à « fortement

menacé » (lire aussi en page 9). Il faut donc agir au niveau réglementaire pour protéger les petites populations encore présentes à Genève.

**Réponse du SLRP :** Le service n'est **pas favorable à la réintroduction d'une fenêtre de capture pour la truite sur l'Allondon et/ou la Versoix**. En 2016, la révision du règlement de la pêche en rivière a supprimé cette mesure sur l'Allondon pour la remplacer par une taille minimale de la truite fixée à 35 cm, qui garantit au minimum une 1ère reproduction. Pour le SLRP, réintroduire une fenêtre de capture sur ce cours d'eau produirait de l'incompréhension chez les pêcheurs et démontrerait une inconstance des gestionnaires. De plus, le SLRP avance qu'il n'est pas démontré que cette mesure améliore significativement la situation de la population de truites de ces cours d'eau.

Sur la protection intégrale des Ombres de l'Allondon et de la Versoix, seuls les secteurs 14 à 17 de la Versoix sont concernés par cette mesure puisque les Ombres de l'Allondon sont déjà protégés depuis 2012, tout comme ceux du secteur 13 de la Versoix. Vu la situation, **le SLRP est favorable à l'extension de cette mesure de gestion pour les secteurs 14 à 16 de la Versoix qui sont entièrement genevois**. Quant au secteur 17 de la Versoix, limitrophe avec la France, il faudra d'abord engager des discussions avec les gestionnaires de l'AAPPMA de Divonne afin qu'une réglementation cohérente soit mise en place des deux côtés de la frontière.



#### 4. Soutien d'étiage actif pour l'Aire et la Drize

*Il faut trouver une solution technique pour assurer un minimum d'eau dans ces deux rivières durant les périodes d'étiage estival, même si ça coûtera cher. Quitte à envoyer la facture aux nombreux golfs qui pompent l'eau dans les nappes d'accompagnement, ou aux communes françaises qui captent l'eau à la source même de ces rivières.*

**Réponse du SLRP :** Le service abonde dans ce sens et aujourd'hui déjà, il demande des adaptations de projets dans cette direction via les articles 8 LFP, à l'exemple du **rejet d'eau dans le ruisseau des Marais** issu de la station de pompage du puits Bellavista. **L'aménagement de fosses refuges** pour la faune piscicole dans le cadre du projet de renaturation de la Drize à Troinex représente un autre exemple concret de solution. **Quant à un plan d'action de gestion des eaux au niveau du bassin versant de la Drize ou de l'Aire, il ne peut se construire qu'avec l'aide des représentants politiques des deux côtés de la frontière. Sans quoi, il sera très difficile de le faire aboutir.**



#### 5. Augmenter la productivité piscicole de l'Arve

*Tant qu'il y aura de la neige dans le massif du Mont-Blanc, ce cours d'eau hébergera des salmonidés. Pourtant, sa capacité à produire des poissons est aujourd'hui incroyablement faible. Piscivores, manque d'habitat, de nourriture, pollutions chroniques et domestiques ? Il est temps de concevoir, à court terme, un **plan d'action en faveur de cette rivière**, pour qu'on rencontre à nouveau des pêcheurs sur ses rives au centre-ville !*

**Réponse du SLRP :** Dans le contexte de réchauffement climatique, les eaux glaciaires de l'Arve permettront au deuxième grand cours d'eau du canton de jouer son rôle **d'habitat refuge pour les salmonidés**. Cependant le SLRP estime que la gestion de l'Arve doit se réaliser à l'échelle de son bassin versant, d'où la nécessité de collaborer et de monter des projets piscicoles et halieutiques avec nos voisins de la Haute-Savoie.

Le service ajoute que cette collaboration est déjà en place entre le secteur renaturation du SLRP, le SM3A et la Fédération de Pêche de Haute-Savoie pour la renaturation du Nant de Sion **afin de permettre aux géniteurs d'Ombres de l'Arve de pouvoir à nouveau s'y reproduire et ainsi renforcer la population de ces deux cours d'eau**. Quant au secteur Pêche du SLRP, il a participé à l'étude qui a démontré l'importance des affluents de l'Arve pour les salmonidés. Le SLRP relève aussi l'effort important de SIG pour la **modernisation de la STEP de Vilette** qui entrera en fonction cette année. Parallèlement la STEP qui traite les eaux usées d'Annemasse va augmenter ses capacités afin de pouvoir y traiter l'azote. D'autre part, à partir de 2023, les eaux de ces deux STEP feront l'objet d'un traitement complémentaire en Suisse pour **neutraliser les micropolluants avant leur rejet dans l'Arve** - un partenariat franco-suisse exemplaire. Selon le SLRP, l'ensemble de ces travaux d'assainissement vont indéniablement améliorer la situation pour la faune piscicole de l'Arve sachant qu'aujourd'hui le taux d'azote ammoniacal des eaux rejetées par les deux STEP n'est pas satisfaisant.

(Suite en page 6 =>)

Tout comme nous, le SLRP veut renforcer la collaboration avec l'AAPPMA du Genevois, en commun avec la Commission de la Pêche. Pour ce faire, le service propose que des **séances de coordination soient organisées avec nos voisins gestionnaires de l'Arve**, afin de lancer dans un premier temps la dynamique et dans un deuxième de réaliser des projets concrets de **gestion halieutique transfrontalière**.

De son côté, le secteur Renaturation du SLRP va financer cette année une étude portant sur les **possibilités d'amélioration l'habitat piscicole de l'Arve** afin de définir les lieux où il est possible de créer de l'habitat piscicole durable et efficace, puis de le réaliser au gré des opportunités.

### **6. Modification du règlement afin d'autoriser toute technique de pêche à la mouche fouettée avant l'ouverture de la pêche de l'Ombre commun**

*Le règlement actuel interdit d'une part toute pêche au moyen de nymphe ou de mouche noyée sur les petits cours d'eau avant le début du mois de mai, alors que d'autre part le ver de terre est autorisé comme appât dès l'ouverture au début mars. Pour les pêcheurs à la mouche, il s'agit d'une incohérence qu'il convient de corriger.*

**Réponse du SLRP :** Pour le service, il sera possible de supprimer cette interdiction du moment que la capture de l'Ombre sera totalement interdite dans l'Allondon et la Versoix. Il faudra simplement retirer cette restriction lors de la prochaine révision du règlement de la pêche en rivières.



### **7. Mise en place d'un secteur dédié uniquement à la pêche à la mouche sur l'Allondon**

*La pêche à la mouche est une pratique qui a le vent en poupe et qui permet de relâcher ses prises quasiment toujours sans les blesser. La cohabitation avec les autres techniques (lancer, leurres et appâts naturels) est souvent difficile.*

**Réponse du SLRP :** Le service accueille favorablement cette proposition et suggère qu'un tel secteur soit mis en place sur une distance de 500 mètres à l'amont du

Pont des Baillets afin qu'il soit facile d'accès, mais aussi aisé à surveiller. Ce secteur pourrait être effectif dès 2022 via un arrêté du Conseil d'Etat, pour une durée de cinq ans au maximum.

### **Commentaire de la FSPG**

Les membres du comité de la FSPG, dont plusieurs sont également représentants des pêcheurs sportifs à la Commission de la Pêche, ont participé activement à l'élaboration de ces 7 propositions en faveur de la pêche genevoise. Comme vous pouvez le lire dans les réponses du SLRP, les propositions n'ont pas toutes obtenu l'approbation du Service de la Pêche, toutefois plusieurs réponses sont positives et réjouissantes et nous ne manquerons pas d'y revenir afin d'inciter le SLRP à les mettre en oeuvre dans les meilleurs délais.



# Renaturation des eaux suisses : état de l'assainissement de la force hydraulique

Source : rapport de la division « Eaux » de l'OFEV « État de l'assainissement écologique de la force hydraulique 2018 »

*(MP) Le rapport de l'OFEV, paru le 20 mai 2020, en pleine période de confinement, est passé un peu inaperçu ... et pourtant. Il mérite que l'on se penche sur l'avancement de ce « chantier », presque 10 ans après l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur la Protection des eaux qui a permis que les pêcheurs retirent leur initiative « Eaux-Vivantes » déposée en 2006. Il faut surtout garder à l'esprit que le délai légal pour cette mise en oeuvre est fixé à fin 2030 ... donc le temps presse ... vraiment !*

## Les 3 volets de l'assainissement écologique de la force hydraulique

L'utilisation intensive des eaux, notamment de la force hydraulique, porte atteinte aux milieux aquatiques. En 2011, la loi fédérale sur la protection des eaux a été révisée pour exiger que ceux-ci soient rendus plus vivants et riches en espèces, se rapprochant ainsi de leur état naturel. C'est pourquoi les effets négatifs dus à l'exploitation de la force hydraulique doivent être réduits. D'ici à 2030, les installations qui font obstacle à la **migration des poissons**, entravent la **dynamique naturelle du charriage** ou provoquent des **variations de débit artificielles** (éclusées) dans les cours d'eau doivent être assainies.



## Etat de l'assainissement

Les cantons avaient jusqu'à fin 2014 pour identifier les installations à assainir. Sur l'ensemble du territoire national, il s'agit environ de **1000 obstacles à la migration piscicole**, de **140** ouvrages hydroélectriques et de **360** autres installations (dépotoirs à alluvions ou d'extraction de gravier) produisant des **déficits de charriage** dans les cours d'eau ainsi que de **100** ouvrages hydroélectriques devant faire l'objet de mesures afin d'atténuer les **éclusées**.

Depuis 2011, les exploitants d'installations soumis à l'obligation d'assainir ont pour objectif d'achever ces travaux d'ici à 2030, conformément au délai légal. Si la mise en oeuvre avait suivi une évolution linéaire, **25 %** des installations à assainir auraient dû l'être à fin 2018. Or à cette date, seulement **2 %** des mesures avaient été mises en oeuvre. Cet écart par rapport à l'objectif s'explique par une planification des mesures qui a nécessité beaucoup de temps et, en conséquence, par un faible nombre de projets réalisés durant la première période (2015-2018). Ce piètre résultat doit cependant être pris très au sérieux car **la tâche à accomplir d'ici à 2030 reste considérable**. Afin de pouvoir réaliser les mesures d'assainissement dans les délais, les efforts d'assainissement de la force hydraulique doivent être intensifiés et les ressources humaines et financières, mobilisées.

**Le rapport de l'OFEV relève d'ailleurs l'urgence de la mise en oeuvre en concluant : « La réalisation rapide de cet objectif est primordiale. D'une part, l'assainissement écologique de la force hydraulique permet de préserver la biodiversité. D'autre part, il permet de garantir une production d'électricité en Suisse qui, à l'avenir, non seulement repose sur des ressources renouvelables, mais est également plus respectueuse de l'environnement ».**

Rapport complet consultable [ICI](#) (cliquer ensuite sur le lien en pied de page de l'OFEV)

# P'TITES NYMPHOS

## Agenda 2021

**Ouverture de l'Ombre:** samedi 1er mai

**Assemblée Délégués FSP :** reportée à la fin de l'été

**Passeport-vacances:** samedi 17 juillet (Richelien)

**Journée des Poissons :** samedi 28 août

## Prochaine vidange

C'est confirmé, la prochaine vidange (pardon, on doit dire « abaissement ») de la retenue du barrage de Verbois aura lieu en principe durant 12 jours entre le **mardi 18 mai à midi et le samedi 29 mai 2020**. Selon les conditions hydrologiques du moment, l'opération pourrait être avancée ou retardée mais ne pourra pas démarrer avant le 15 mai et devra se terminer au plus tard le 10 juin 2020. Cette fois encore, les pêcheurs genevois seront « au front » afin d'observer et documenter cet abaissement-vidange qui vise à évacuer 1,5 millions de m<sup>3</sup> d'alluvions provenant de l'Arve et accumulés dans la retenue de Verbois depuis juin 2016, tout en respectant un taux moyen de MES de 5 grammes par litre au maximum durant toute la durée de l'opération. Quoi qu'il en soit, les jeunes poissons vont déguster !!

## Deux poids ...

C'est la première fois qu'une plainte pénale a été déposée en Suisse par une association de protection des animaux contre un journal qui a publié une photo de deux pêcheurs tenant des truites « manifestement non étourdis, avec les mains sèches, et avec une pression trop importante sur leur abdomen ». Quelle serait donc la réaction des avocats de cette association, s'ils apprenaient la souffrance animale que générera la prochaine vidange du Rhône ?

## Cinq p'tits ans ... et puis s'en vont

5 ans, c'est le temps qu'il a fallu à la population des brochets du Rhône pour se régénérer, et devenir ainsi à nouveau exploitable par la pêche. Tant d'attente, pour à peine quelques mois de vie dans le fleuve, avant la prochaine destruction de la population en juin prochain, c'est inacceptable! Tant d'attente pour 30'000.- CHF de tort piscicole, que les SIG ne souhaitaient même plus verser, c'est honteux !! Tant d'attente, enfin, pour entendre dire l'administration qu'elle agit correctement, c'est un affront ! Que penseront les juges d'un tel mépris ?

## La pêche « Canada Dry »

Une étude allemande démontre que ce qui rend les pêcheurs heureux, c'est d'attraper quelques poissons ! Et pas seulement de se relaxer au bord des rivières, en écoutant l'eau couler ... comme on l'entend trop souvent de la bouche de ceux qui devraient pourtant nous représenter !

## Revenons à l'écologie : rouvrons nos piscicultures !

**Le chevaine a été élu poisson de l'année** par la Fédération Suisse de Pêche. A Genève, ce poisson abonde dans les cours d'eau les plus pollués. Sur certains tronçons de la Seymaz, la pollution au cuivre explose et les chevaines y sont malgré tout nombreuses ! Sur l'Aire, idem. Les bactéries fécales, les fongicides et les peintures n'y changent rien : le poisson prolifère. Les donneurs de leçon qui s'opposent aux truites de pisciculture doivent être heureux : avec le chevaine, plus de poissons morts après les pollutions, plus d'emmerdes. Circulez, on pollue en silence, et sans trace visible !



Là où les peuplements de truites sauvages ne sont plus exploitables pour la pêche - malgré les belles promesses qu'on nous sert depuis des décennies - **il est impératif de rompre ce cercle vicieux !** Faisons revenir les pêcheurs au bord des rivières, relâchons des truites adultes.

Et si elles ne trouvent plus assez de nourriture, et si elles meurent, alors retournons-nous contre les pollueurs et les destructeurs de rivières. Contre ceux qui ont fait de nos rivières des milieux sans insectes et sans alevins. Retournons-nous contre l'Etat, et son discours lénifiant sur la complexité des causes, sur les corrélations trompeuses, et sur ce besoin honteux de financer toujours plus d'études avant d'agir.

Il est temps de changer de stratégie. De se souvenir qu'une des fonctions fondamentales des cours d'eau est de maintenir en vie des poissons, et pas seulement les plus résistants. Alors, la prochaine fois qu'il faudra choisir entre une énième étude génétique et l'ouverture d'une pisciculture, choisissons la seconde option ! **Le retour à une pêche en rivière plus militante et plus exigeante passe par là !**

## Dès 2021, l'anguille ne peut plus être pêchée en Suisse

Lors de sa séance du 21 octobre 2020, le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche. 25 espèces indigènes de poissons et de crustacés recevront un nouveau statut de menace. Ces amendements sont en vigueur depuis le 1er janvier 2021.

### **Pourquoi ces changements ?**

Les populations de dix espèces des poissons ont diminué, et les menaces à leur rencontre ont augmenté. Ainsi, les cantons sont tenus d'assurer une meilleure protection de ces espèces.

L'annexe 1 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche (OLFP) énumère désormais 75 espèces de poissons et d'écrevisses indigènes. 9 espèces sont déjà éteintes, 16 sont menacées d'extinction, 10 sont fortement menacées, 12 sont menacées et 9 sont potentiellement menacées. Seules 14 espèces sont considérées comme non menacées. Pour 5 espèces, les données sont insuffisantes pour leur attribuer un statut de menace.

**Selon la Loi fédérale sur la pêche (LFP), les cantons doivent faire des efforts supplémentaires pour protéger les espèces dont le statut de menace s'est détérioré.**

Avec l'actualisation du statut d'espèce menacée, les mesures de protection de cinq espèces bénéficieront à l'avenir d'un soutien financier plus important de la part du gouvernement fédéral. Il s'agit de l'anguille, la truite du Doubs, l'Ombre commun et deux espèces de gardons présentes sur le versant sud des Alpes.

### **Pourquoi la pêche à l'anguille est-elle maintenant interdite en Suisse?**

Réponse de l'OFEV : « Vu la menace très élevée pour cette espèce au niveau européen et même mondial, l'anguille (*Anguilla anguilla*) est plus strictement protégée par la législation nationale sur la pêche à partir du 1er janvier 2021. Elle est désormais inscrite à l'annexe 1 de l'Ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche (OLFP) comme "menacée d'extinction". Cela signifie qu'elle ne peut plus être capturée en Suisse. La base en est l'article 2a de la l'OLFP : les espèces dont le statut de menace est 0, 1 ou 2 et qui ne font l'objet d'aucune réglementation de protection ne peuvent plus être capturées.

Les exceptions à ces réglementations nationales dans les eaux frontalières internationales doivent encore être convenues avec les pays voisins; c'est le cas sur le Rhin limitrophe avec l'Allemagne.

**Statuts de la menace : 0 = éteint, 1 = menacé d'extinction, 2 = fortement menacé, 3 = menacé, 4 = potentiellement menacé, 5 = non menacé**



*L'Ombre commun a totalement disparu du Rhône genevois. Il est fortement menacé au niveau Suisse*



*Menacée d'extinction, l'anguille est dorénavant interdite de capture dans toute la Suisse*

**Journal Suisse de la Pêche:**  
**avril 2021 (extraits)**



Schweizerischer Fischerei-Verband  
Fédération Suisse de Pêche  
Federaziun Svizra da Pestga  
Federazione Svizzera di Pesca



### ***L'enjeu de la votation du 13 juin 2021 est considérable***

Le 24 mars 2021, la Fédération Suisse de Pêche FSP et 6 organisations environnementales ont lancé la campagne nationale pour le 2x OUI le 13 juin 2021 devant les médias à Berne - des campagnes cantonales par les pêcheurs et les organisations environnementales peuvent maintenant débuter.

#### **Pourquoi voter 2x OUI ?**

L'enjeu du vote est d'une grande importance pour les pêcheuses et les pêcheurs. Et même primordial ! Parce que l'eau est l'élément le plus essentiel. Une eau propre est à la base de toute vie, y compris pour les poissons. C'est pourquoi il est de notre propre intérêt que les fédérations cantonales, les sociétés de pêche et chaque pêcheuse et pêcheur s'engagent avant le 13 juin 2021. Nous n'avons qu'une seule chance d'aider ces initiatives à aboutir. Le 14 juin 2021 il sera trop tard et le manque d'investissement ne restera qu'une mauvaise excuse. C'est pourquoi les semaines précédant le 13 juin 2021 seront décisives. C'est une question d'honneur que les fédérations cantonales, les sociétés de pêche et chaque pêcheuse et pêcheur individuel s'expriment dans leurs familles, dans leurs cercles personnels et en public, montrent leur conviction et fassent campagne de manière déterminée pour le 2x OUI - **au nom d'une eau propre pour les êtres humains et les animaux.**

#### ***7 questions et réponses importantes***

**Protéger l'eau, le sol et la santé - sous ce slogan, la FSP s'est associée à six autres organisations des domaines de l'environnement et de la nature pour soutenir la campagne du 2x OUI.**

- ***Les opposants disent que les initiatives sont "trop extrêmes". Le sont-elles vraiment ?***

C'est absurde. Personne ne veut avaler des pesticides, personne ne veut des eaux empoisonnées ou de l'eau potable contenant des résidus de pesticides bien au-delà des limites légales. Personne ne veut mettre en danger l'environnement et donc la base de notre agriculture et de notre approvisionnement. La seule chose "trop extrême" serait de ne pas agir enfin maintenant.

- ***Avons-nous une chance face à la Confédération, au Parlement et aux grandes associations comme économiesuisse et l'Union Suisse des Paysans ?***

Nous avons l'argument le plus important qui soit : la santé. Notre propre santé, celle de notre eau, de notre sol, de notre alimentation et de notre agriculture. Ou alors la maximisation du profit devrait-elle être plus importante pour certaines exploitations agricoles ? En outre, si nous ne le faisons pas aujourd'hui, il sera trop tard dans un avenir proche.



***Les pesticides de synthèse ont souvent des effets secondaires indésirables et néfastes***

• **Pourquoi voter OUI à l'initiative sur l'eau potable ?**

Ce faisant, nous mettons fin au subventionnement de la pollution de nos propres eaux. Nous encourageons une agriculture respectueuse de l'environnement et sans pesticides, un élevage sans recours préventif aux antibiotiques et des exploitations qui peuvent nourrir leurs animaux avec des fourrages suisses.

• **Pourquoi voter OUI à l'initiative pour une Suisse sans pesticides de synthèse ?**

Cela signifie qu'après une période transitoire de dix ans, toutes les denrées alimentaires seront produites sans pesticides de synthèse. Cela s'applique aux marchandises produites en Suisse ainsi qu'aux importations. L'interdiction des pesticides de synthèse s'appliquera également à toutes les entreprises non agricoles, aux autorités publiques et aux consommateurs privés.

• **Pourquoi les pesticides sont-ils dangereux ?**

Selon l'OMS, les pesticides sont des substances ou des mélanges d'ingrédients chimiques ou biologiques utilisés pour contrôler et lutter contre les parasites, les maladies et les mauvaises herbes, ainsi que réguler la croissance des plantes. Les pesticides synthétiques sont généralement plus efficaces, mais ont souvent des effets secondaires indésirables sur l'homme et l'environnement. Par exemple, le Chlorothalonil, un antifongique interdit en Suisse depuis 2020, n'a été découvert que des décennies plus tard lorsqu'il s'est parvenu dans les eaux souterraines en présentant une "suspicion justifiée de potentiel cancérigène" et agissant comme une "substance allergène". Ce produit était utilisé depuis les années 1970.

• **Les aliments deviendront-ils beaucoup plus chers, comme le disent les opposants ?**

C'est le contraire qui se produira. En effet, si nous ne protégeons pas notre production alimentaire maintenant, les prix augmenteront à l'avenir en raison de la destruction de l'environnement. Les aliments sans pesticides ne doivent pas être plus chers que les aliments produits avec des pesticides de synthèse. Si l'initiative est acceptée, le commerce sera également tenu de rendre des comptes : il ne sera plus en mesure de maintenir des marges élevées qui faussent le marché à long terme. La mise en œuvre des coûts réels est de la responsabilité des politiciens - et donc de nous tous ! L'État intervient déjà sur le marché alimentaire, par exemple sous forme de publicité subventionnée, d'augmentation du prix des produits par le biais de droits de douane ou de réduction par le biais de prix minimums.

• **Comment les exploitations agricoles et les sites de production qui utilisent encore des pesticides de synthèse pourront-ils effectuer la transition ?**

Toutes les exploitations auront dix ans pour se convertir. Elles peuvent bénéficier de l'expérience d'autres agriculteurs ainsi que des nombreuses études et aides à l'exécution, et ils pourront utiliser les services éducatifs et consultatifs de l'État. Ce sera aussi l'occasion pour notre pays de mener des recherches supplémentaires sur l'agriculture biologique et l'agroécologie et d'investir dans la recherche orientée vers la pratique et la sélection végétale.

**« Nous avons l'argument le plus important qui soit : la santé ! »**



**VOUS NE VOYEZ  
QU'À MOITIÉ TOUT  
CE QUE NOUS FAISONS**

SCRASA contribue largement à la mise en place des paysages et ressources de demain. Notre urbanisme ainsi que notre sous-sol sont une richesse de technologies diverses, parfois innovantes, réalisées par nos équipes avec beaucoup d'engagement et de passion, dans le plus grand respect de notre environnement. SCRASA, à l'ère de la transition numérique et écologique dans un monde en perpétuel développement, c'est aussi un peu votre avenir.



[www.scrasa.ch](http://www.scrasa.ch)



***Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à la FSPG ?  
Que la FSPG porte plainte jusqu'au Tribunal Fédéral pour destruction de fleuve ?***

**Sociétés membres :**

**FSPG**

**AMICALE TOS-Lémanique**

**APL - Lac Léman**

**L'HERMANCE**

**LES TANNEURS**

**LES BOUVIERES**

**AMICALE DE LA TOUVIERE**

**LA LOUTRE**

**CLUB GENEVOIS PECHE EN MER**

**JIMENO Daniel**

**MAZZOLA Maurice**

**LUCHETTA Lydia**

**MONNEY Julien**

**FAVRE Michel**

**FURRER Valentin**

**LEROY Stéphane**

**BECK Stéphane**

**DOS SANTOS Manuel**

[jimeno@toutesperles.ch](mailto:jimeno@toutesperles.ch)

[maurice.mazzola@bluewin.ch](mailto:maurice.mazzola@bluewin.ch)

[amicalepecheursapl@gmail.com](mailto:amicalepecheursapl@gmail.com)

[monneypecheur@gmail.com](mailto:monneypecheur@gmail.com)

[mfavre@romandie.com](mailto:mfavre@romandie.com)

[valentin@fspg-ge.ch](mailto:valentin@fspg-ge.ch)

[s.leroyx1@gmail.com](mailto:s.leroyx1@gmail.com)

[stephane.beck@gva.ch](mailto:stephane.beck@gva.ch)

[masantos@bluewin.ch](mailto:masantos@bluewin.ch)

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur [www.fspg-ge.ch](http://www.fspg-ge.ch)

Site de la Fédération Suisse de Pêche FSP [www.sfv-fsp.ch/?L=1](http://www.sfv-fsp.ch/?L=1)

**DEMANDE D'ADHESION**

(No 89 - Avril 2021)

Nom/ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Lieu/No Postal : \_\_\_\_\_

No de tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:**

Je désire adhérer à la société : \_\_\_\_\_ (écrire le nom de la société)  
(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (contribution : min. 60.- par année)

Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac\* rivière \*

Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours d'attestation de compétences (Brevet suisse du pêcheur sportif)  
Cochez la(les) case(s) souhaitée(s) \* entourez ce qui convient

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**QR-Code vers le site Internet de la FSPG : =>**

